

Le Castellec

Le hameau du Castellec se situe à environ 5 km au nord-est du bourg, près des bois de Kerguearec et non loin de la rivière de Crach, à mi-chemin entre les châteaux de Crocolan et du Lac.

Originaire de Couetatoux, la famille LE FRAPPER possède deux portions de fonds de tenue, l'une au Castellec, l'autre au Lizo, rapportant respectivement 468 litres de seigle et 78 litres de froment, pour un équivalent de 75F 64 de revenu annuel. En février 1825, après le décès de Julienne LE FRAPPER, veuve de Alexis Rose LE ROL (n°96-97), résidants à Locqueltas en CRACH, ses enfants vendent les dits biens à la famille LE LAMER, marins de Kerino (LA TRINITE SUR MER), pour 960F, soit une perte de valeur de 36% par rapport à la déclaration de succession sept mois auparavant.

Q3170 – Enregistrement du bureau d'Auray, déclarations de successions – 12/07/1824

Succession directe de Julienne LE FRAPPER

(extrait, voir la totalité à Locqueltas en CRACH)

Thuriau LE ROL (qs), laboureur de Locqueltas en CRACH, agissant tant en son nom personnel que comme se portant fort pour Jean Alexis LE ROL boucher à Auray, Louise LE BIHAN fille majeure et Vincent LE BIHAN tous deux cultivateurs demeurant ensemble au Venihy en PLOUGOUMELEN, François LE GARREC laboureur x Hélène LE ROL du bourg de PLUNERET, Mathieu LE ROL laboureur de Kerbois en CARNAC, Colas GUYONVARH laboureur x Françoise LE ROL de Croize Jahan en BELZ.

Lequel déclare que par le décès de Julienne LE FRAPPER leur mère et ayeule, veuve d'Alexis LE ROL, arrivé à Locqueltas en CRACH le 02/07/1824 (sic), il leur est échu les biens suivants :

Immeubles propres

1) Portion du fonds d'une tenue au Castellec en CARNAC, dont jouit verbalement François JEGO moyennant la redevance annuelle (pour cette portion) de 468,30 litres de seigle valant d'après les mercuriales 60,24F, au capital de	1204F 80
2) Autre portion de fonds d'une tenue au Lizo en CARNAC, dont jouit verbalement (blanc) moyennant la redevance annuelle de 78,05 litres de froment valant d'après les mercuriales 15,40 F, au capital de	309F
Total.....	1513F 80
Reçu 1 de 1/100e.....	15F 20

6E7343 – Minutes Hyacinthe Marie HUMPHRY – 04/02/1825

Témoins

- Thuriau LE ROL (qs), laboureur de Locqueltas en CRACH.
- Alexis LE ROL (qs), boucher demeurant en la ville d'AURAY.
- Louise et Vincent LE BIHAN, majeurs, laboureurs demeurant tous deux au Vénihy en PLOUGOUMELEN, et représentant Marie Joseph LE ROL leur mère.
- François LE GARREC laboureur x Hélène LE ROL du bourg de PLUNERET.
- Colas GUYONVARH (qs), laboureur, x Françoise LE ROL, de Croix Jahan en BELZ.
- Mathieu LE ROL, laboureur de Kerbouarch en CARNAC.
- Marie Louise LE LAMER, sans profession, de Kerino en CARNAC, tant pour elle que pour Jean Marie et Pierre LE LAMER ses deux frères marins de Kerino en CARNAC.

Biens

Il appartient par indivis aux LE ROL et LE BIHAN, de la succession de Julienne LE FRAPPER leur mère :

- 1- Portion du fonds d'une tenue au Castellec en CARNAC, possédé à domaine congéable par la veuve GOUZERH.
- 2- Petite portion du fond d'une autre tenue au Lizo en CARNAC, possédé par la veuve RIO.

Vente

Lesdits LE ROL vendent lesdits biens à ladite LE LAMER pour 960F.